

PRE-REQUIS COMEDDEC pour SiecleV4

Pré-requis Poste de travail

- Le poste doit disposer de la dernière version de siecle V4 (A ce jour, il s'agit au minimum de la V04.34.01 ou supérieures.)
- Vous devez disposer d'une clé de licence pour utiliser le module COMEDDEC (veuillez-vous rapprocher du service commercial pour obtenir cette clé)
- Version de Java 8 32 bits (JRE 1.8)
- Le système d'exploitation peut être en 32Bits ou 64Bits
- Pour l'installation des différents modules : le poste doit disposer d'un compte administrateur permettant l'installation de programme et de pilotes (droit d'écriture sur program files , c:\Comedec...)
- Un lecteur réseau doit être configuré sur tous les postes de travail (lettre identique)
Ce lecteur pointera sur le répertoire d'installation de l'application

Pré-requis Activation de carte (pour accéder au site ASCAP porteur de l'ANTS)

Le poste qui va effectuer l'activation des cartes est **incompatible sur un environnement Windows 7 - 32bits** équipé de java 8 (Les cartes deviennent inutilisables)

Si vous disposez uniquement d'un poste en Windows 7-32bits, alors seule la version Java 7 est compatible

Pré-requis Navigateur

- Il faut que les flux SSL 2, le SSL 3 et le TLS soient activés dans les options du navigateur Web
- Dans la configuration de Java au niveau de la sécurité ajouter les adresses :

https://*.ants.gouv.fr

<https://www.agaec.ants.gouv.fr>

<https://www.asscap.agents-ctae-sec.ants.gouv.fr>

<https://www.asscap.agents-ctae.ants.gouv.fr>

<https://www.support.cartes.ants.gouv.fr>

Pré-requis Proxy

- Vérifier que le proxy laisse passer les adresses de l'ANTS

Accès Web :

<https://www.agaec.ants.gouv.fr>

<https://www.asscap.agents-ctae-sec.ants.gouv.fr>

<https://www.asscap.agents-ctae.ants.gouv.fr>

<https://www.support.cartes.ants.gouv.fr>

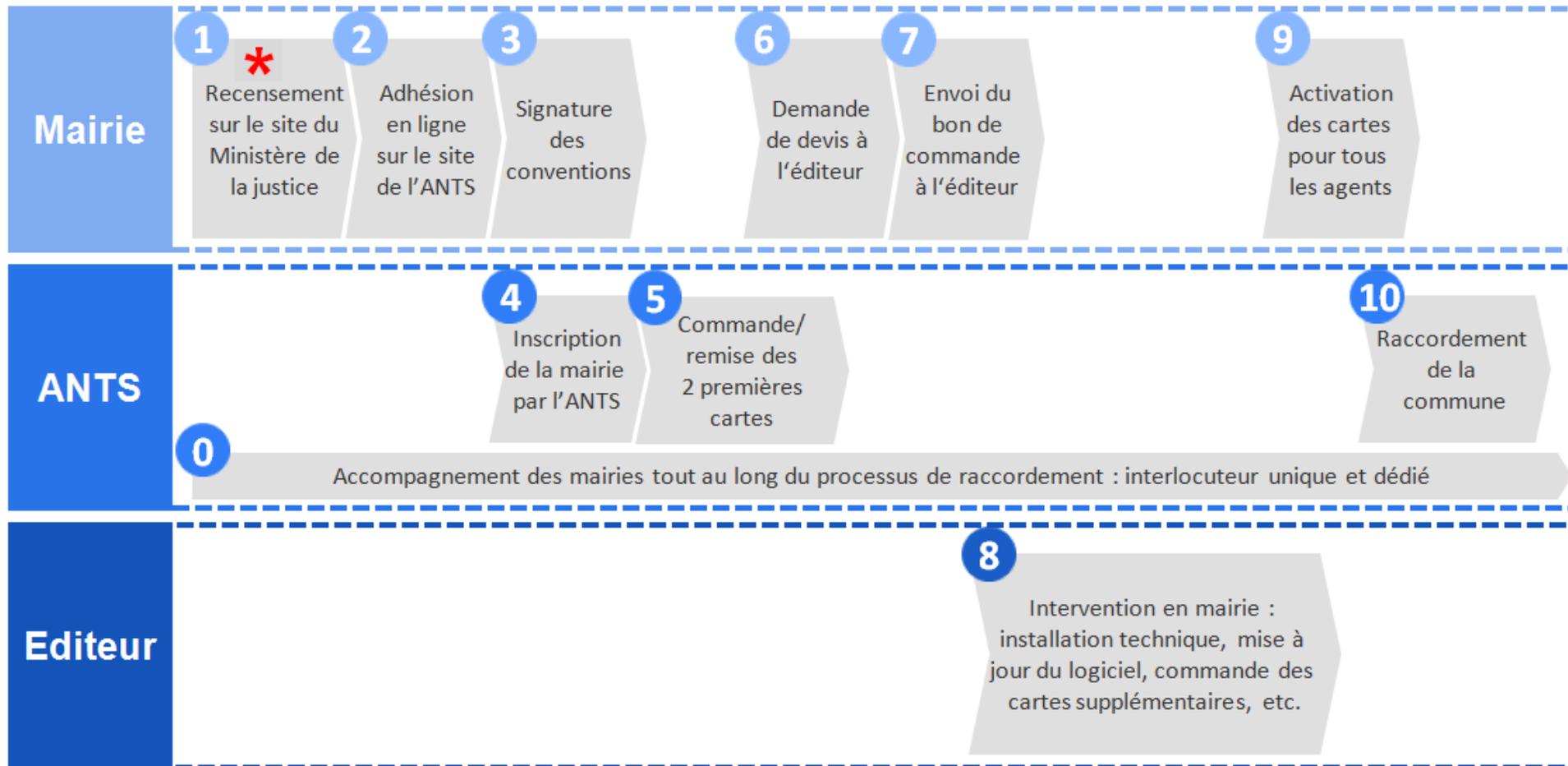
<https://www.etatcivil-routage.ants.gouv.fr>

<https://www.etatcivil-routage.ants.gouv.fr/wsreponse>

<https://www.etatcivil-routage.ants.gouv.fr:443/wsreponseV2>

Pré-requis formation

- Dans le cadre de la formation utilisateur, La commune doit faire une demande auprès de l'ANTS pour obtenir des demandes Test.
- Volumétrie des échanges : Environ 300 Mo par appareil et par mo



Source : Site de l'ANTS

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Adhesion-conventions-deploiement/Deployment>